

# VILLE DE CRESPIN

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 5 Avril 2017

### 18 H 30

## PROCES VERBAL

L'An deux mil dix-sept, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le trente mars, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ETAIENT PRESENTS (23)

M. DEE Alain – M. GALIO Philippe - M. WEISS Alain - Mme JACQUART Nathalie - M. DE NOYETTE Philippe - M. VANDERSTEEN M-L Patrick - Mme BOUCHEZ Catherine – Mme FOSLIN Brigitte - Mme CABAREZ Nathalie - M. WISNIEWSKI Patrick - Mme VANLAETHEM Pascale - M. BLAT Jean-Pierre – M. TRELCAT Philippe - M. WOJCINSKI André – Mme DELFOSSE Sabine - Mme LEBRUN Catherine - M. ANSART Arnaud -Mme MARTIN Anne-Sophie - Mme BURNY Estelle - Mme DEHON Ingrid – Mme ROUSSEL Stéphanie - Mme GERARD Séverine - M. LEQUEUX Jean.

#### ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (3)

M. DELANNOY Guy donne procuration à M. WISNIEWSKI Patrick  
Mme LHOIR Nathalie donne procuration à Mme JACQUART Nathalie  
M. MAHMOUDI Morian donne procuration à Mme ROUSSEL Stéphanie

#### ETAIT EXCUSE (1)

M. ELLAYA Ludovic

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'installation de Madame Nathalie LHOIR, suite à la démission de Madame Michèle TRIBOU, reçue le 7 Mars dernier, avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2017. Retenue ce jour par ses obligations professionnelles, il lui souhaite néanmoins la bienvenue au sein de l'assemblée communale.

Monsieur Arnaud ANSART est choisi pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

#### **1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.**

2017/14 : Souscription d'un avenant n°1 au marché n°2014/01, d'exploitation des installations de chauffage, avec la Société DALKIA, pour :

- Modifier les redevances annuelles P1 et P2 suite au raccordement du bâtiment de la Poste à l'Ecole du Centre :
  - Redevance P1 La Poste : initiale 5.508,00 € HT - finale 0 € (intégration sur l'Ecole du Centre)
  - Redevance P1 Ecole du Centre : initiale 3.950,87 € HT – finale 9.458,87 € HT \*
  - Redevance P2 La Poste : initiale 416,00 € HT - finale 290,00 € HT
- Modifier le P3 pour l'adapter aux travaux prioritaires définis par la Ville :
  - Travaux retirés : Chaudière Ecole du Parc
  - Travaux ajoutés : Réseau Poste

pour un coût supplémentaire annuel de 2.997,20 € HT

- Prendre en compte les installations de la nouvelle cantine scolaire : 3.038,19 € HT\*/an
- Prendre en compte les CTA du Groupe Scolaire de Blanc-Misseron : 1.124,50 € HT/an

(\* dans l'attente des consommations réelles constatées la première année)

2017/15 : Souscription d'un contrat avec SOURISSIMO'S BAND pour une prestation, le Dimanche 20 Août 2017, à l'occasion de la cérémonie de commémoration du Commandant O'Reilly, pour un montant TTC de quatre cents euros (400,00 €)

2017/16 : Souscription d'un contrat avec la Société Show Group Stegers, pour une prestation, le jeudi 13 juillet 2017 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de mille cent trente euros (1.130,00 €)

2017/17 : Souscription d'un contrat avec le Showband JNC et ses peluches Valenciennes, pour une prestation, le jeudi 13 juillet 2017 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de mille euros (1.000,00 €)

2017/18 : Souscription d'un contrat avec le Groupe « Dragonmusik BSE », pour une prestation, le jeudi 13 juillet 2017 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de mille trois cents euros (1.300,00 €)

## **2. Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Mars 2017**

Adopté à l'unanimité (26 voix)

## **3. Délibération n° 2017/20 – Budget primitif 2017 - reprise anticipée des résultats 2016 – budget principal Délibération n° 2017/21 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Travaux Salle des Fêtes Délibération n° 2017/22 - Budget primitif 2017 - reprise anticipée des résultats 2016 – budget annexe « Lotissement 49 Rue du Commandant O'Reilly » -**

Compte tenu du débat d'orientation budgétaire intervenu lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2017, la Commission des Finances a étudié, le 28 Mars, les propositions du BP 2017 présentées par Monsieur Philippe GALIO, Adjoint aux Finances. Avis favorable unanime.

ETAIENT PRESENTS : BLAT Jean-Pierre - DEHON Ingrid - DELANNOY Guy - GALIO Philippe - ANSART Amand - TRELCAT Philippe - FOSLIN Brigitte - WEISS Alain - WOJCINSKI André - ROUSSEL Stéphanie ;  
EXCUSES : DELFOSSE Sabine - MARTIN Anne-Sophie – LEQUEUX Jean (Procuration à Jean-Pierre BLAT) ;  
ABSENTS : ELLAYA Ludovic - TRIBOU Michèle.

Afin de concrétiser rapidement les projets d'investissement, le budget primitif 2017 a été établi avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016, tel que le permet l'article L.2311-5 du C.G.C.T. Ces résultats sont justifiés par une fiche de calcul prévisionnel, les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016, une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, le tout préparé en étroite collaboration avec le comptable public et attesté par lui.

Le tableau des prévisions des résultats 2016 est strictement identique au tableau d'exécution du budget transmis par le percepteur et communiqué aux membres du Conseil.

Le budget présenté est rigoureux et resserré. Comme l'année dernière, Monsieur le Maire a demandé à chaque adjoint de diminuer son budget de fonctionnement, eu égard à la baisse des dotations de l'état pour contribution au déficit public.

Il passe la parole à Monsieur Philippe GALIO, Adjoint aux Finances, qui commence en présentant les deux paramètres essentiels pris en compte dans la préparation du budget :

- pas d'augmentation des taux pour la quatrième année consécutive, plus que promis lors de la campagne électorale. Par contre, il faut savoir que l'état va augmenter de nouveau les bases de 0,4 %.
- Baisse de la dotation aux communes DGF - 102.000 € (perte de plus de 350.000 € sur 4 ans)  
(La DGF et la DSR ont été estimées et seront réajustées dès notification des montants, par une délibération modificative).

Monsieur Philippe GALIO détaille les dépenses et les recettes de fonctionnement, suivant une présentation par nature et par chapitre, reprises sur les documents transmis aux conseillers avec le programme.

Le Budget de Fonctionnement présente un équilibre financier de l'ordre de 5.978.154 € qui prévoit un virement de 364.972 € en section d'investissement.

Les bases ont été notifiées par l'administration des impôts, les recettes fiscales ont été inscrites pour 2.434.560 €.

La dotation de compensation de la TP versée par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, qui reste figée depuis 2001 à 2.142.220 €, est constatée au compte 7321.

La contribution au SIVOM s'élèvera à 874.392 € - compte 6554.

Autres participations et subventions budgétisées :

✚ O.V.J.S. (ancien CLAP)	674 €
✚ Syndicat du Parc Naturel	6.500 €
✚ Syndicat des Communes Minières	360 €
✚ Association des Maires de France	890 €
✚ SIDEN – SIAN	91.900 €
✚ Age tendre	64.000 €
✚ CCAS	120.000 €
✚ Crespin Festif	5.676 €
✚ Subventions aux associations locales	37.205 €
✚ Subventions aux associations extérieures	1.530 €

Le chapitre des subventions, est présenté par Monsieur Philippe DE NOYETTE, Président de la Commission chargée de la Vie Associative, qui explique les conditions d'attribution et répond aux questions de l'assemblée. Il propose de voter également la subvention compensatoire à l'Harmonie Municipale (3 x 300 €) pour ses trois participations aux défilés commémoratifs annuels. Monsieur Patrick VANDERSTEEN M-L répond à la question de Monsieur Patrick WISNIEWSKI, qui déplore le faible effectif de musiciens au sein de l'Harmonie.

Après délibération, les subventions 2017, reprises sur le tableau récapitulatif, sont acceptées à l'unanimité, ainsi que la subvention compensatoire à l'Harmonie Municipale (**Délibération n° 2017/26**). Les conseillers, membres des sociétés intéressées à la subvention, se sont abstenus de participer aux débats et n'ont pas pris part au vote :

- ↓ Messieurs Patrick VANDERSTEEN M-L et Jean-Pierre BLAT pour Crespin Festif,
- ↓ Madame Pascale VANLAETHEM et Monsieur André WOJCINSKI pour l'Eclair Sportif Crespinois,
- ↓ Monsieur Alain WEISS pour le Club de Scrabble,
- ↓ Monsieur Jean-Pierre BLAT pour l'Harmonie Municipale
- ↓ Mesdames Nathalie CABAREZ et Ingrid DEHON, Messieurs André WOJCINSKI et Jean-Pierre BLAT pour le Crespin Family Bike.

\*\*\*

Monsieur Philippe GALIO continue avec la section d'investissement élaborée sur la base de 1.664.702 €, dont 480.280 € de restes à recevoir.

Elle concerne : la fin des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville ; la suite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, selon l'échéancier défini dans l'Ad'Ap (2<sup>ème</sup> année sur 3 ans) ; les travaux d'éclairage public, pour lesquels une subvention de l'Etat au titre de la croissance verte a été accordée à la Commune pour un montant de 39.800 € sur une dépense totale de 49.000 € ; la mise en sécurité des écoles ; l'achat d'un nouvel ossuaire au cimetière communal dans le cadre de la reprise de concessions (environ 300 tombes pour un coût de 12.000 €) ; et les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes, pour laquelle l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) ci-dessous, est présentée au vote de l'assemblée. Monsieur le Maire explique que cette autorisation de programme permettra d'étaler les paiements sur 2 ans et de recevoir les subventions au fur et à mesure. En attente de la notification de la subvention départementale, prévue début juillet, une demande de dérogation pour entamer les démarches préparatoires a été acceptée. Le reste à charge pour la commune dépendra du montant de subvention accordé. En cas de refus, le recours à l'emprunt serait envisagé.

#### AP n° 1 - Travaux Salle des Fêtes

Montant de l'Autorisation de programme	CREDITS DE PAIEMENTS		RECETTES	
	2017	2018		
Maîtrise d'Œuvre	33 466	50 198	Aide Départementale	238 800
CSPS	3 000		FSIC	63 959
Contrôle technique	6 600		DETR	179 100
Sondage	6 000		Reste à charge TTC	335 165
Diagnostics travaux	1 360			
	179 100	537 300		
<b>817 024</b>	<b>229 526</b>	<b>587 498</b>		<b>817 024</b>

Acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix) – **Délibération n° 2017/21**

#### INFORMATIONS FINANCIERES (Données Synthétiques)

1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1.214,79
2	Produit des impositions directes / Population	543,31
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1.189,20
4	Dépenses d'équipement brut / Population	197,68
5	Encours de la dette / Population	584,25
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	22,76
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,5011
8	Dépenses réelles de fonction.+ Dette/recettes réelles de fonctionnement	1,0690
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	0,1662
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	0,4913

Concernant le budget primitif 2017 du Budget Annexe « Lotissement 49 Rue du Commandant O'Reilly » aucune opération n'a été réalisée en 2016. La reprise anticipée des résultats concerne les années 2015 et 2016. Pas d'observations de l'assemblée.

A l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 du budget principal et le budget primitif 2017 du budget annexe « Lotissement 49 Rue du Commandant O'Reilly ».

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son vote et Monsieur Philippe GALIO pour toutes les explications apportées.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents budgétaires sont mis à la disposition du public en Mairie, pour consultation.

#### 4. **Délibération n° 2017/23 - Rémunération du personnel enseignant pour les heures de surveillance de la cantine**

Vu l'arrêté ministériel du 11 Janvier 1985,

Vu le décret n° 92-1062 du 1<sup>er</sup> Octobre 1992, modifiant le décret n° 66-787 du 14 Octobre 1966, et le décret n° 2016-670 du 25 Mai 2016,

Vu la circulaire du 8 Mars 2017 fixant les nouveaux tarifs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix) :

- Décide d'appliquer le taux horaire maximum de l'indemnité de surveillance des cantines, pour le personnel enseignant, comme suit :
    - Les instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 10,68 €,
    - Les professeurs des écoles exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 11,91 €,
    - Les professeurs des écoles (hors classe) exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 13,11 €,
  - Dit que les agents communaux bénéficieront d'heures supplémentaires,
  - La rémunération interviendra à la fin de chaque mois suivant l'état récapitulatif mensuel,
- La dépense sera imputée au poste 6228.

#### **5. Délibération n° 2017/24 - Rémunération des aides-animateurs**

Monsieur le Maire propose à Monsieur Philippe DE NOYETTE, Adjoint à la Jeunesse, de développer ce sujet. Celui-ci précise que cette indemnité permet aux jeunes de passer leur base BAFA afin d'être repris l'année suivante.

Le centre aéré 2017 aura lieu du 8 au 29 Juillet.

Le 29 Novembre 2016, le Conseil a délibéré pour fixer les prévisions de recrutement d'agents contractuels en vue de l'accroissement saisonnier d'activités, lié notamment à la mise en place de l'équipe d'encadrement du centre aéré.

Si la rémunération des Adjointes d'animation est régie par la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, celle des aides-animateurs doit être fixée par le Conseil Municipal.

Après délibérations, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), le Conseil Municipal fixe la rémunération des aides-animateurs à 550 € brut, compte tenu du temps de travail qui sera effectué.

#### **6. Délibération n° 2017/25 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014, le mode de calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes a été établi par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique. En 2014, il s'agissait de l'indice IB 1015.

Or, celui-ci a été récemment revalorisé.

Par conséquent, il est nécessaire, pour anticiper ces évolutions, de ne plus indiquer la valeur mais de faire référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique auquel la réglementation se réfère au moment du traitement des indemnités ». De cette manière, il ne sera plus nécessaire de délibérer à chaque nouvelle revalorisation de cet indice.

Cependant, Monsieur le Maire soucieux de ne pas impacter davantage le budget communal, propose de maintenir les indemnités aux montants actuellement alloués, par variation du pourcentage déterminé par référence à la strate démographique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ADOPTER la mention réglementaire selon laquelle les indemnités versées au Maire et aux Adjointes seront calculées en fonction de « l'indice brut terminal de la fonction publique auquel la réglementation se réfère au moment du traitement des indemnités » ;
- FIXER le pourcentage à 54,67 % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique, pour l'indemnité du Maire ;
- FIXER le pourcentage à 21,87 % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique, pour l'indemnité des Adjointes ;

Après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), le Conseil Municipal accepte ces propositions.

#### **7. Questions diverses**

- Monsieur le Maire déplore le retour des gens du voyage, cette fois Rue des Hauts Bois. Quatorze caravanes sont installées sur le territoire de la Commune, le reste sur Quièvrechain. Une plainte pour vol de fluides, eau et électricité, a été déposée. La procédure d'expulsion est entamée avec les services de la Sous-Préfecture.
- Monsieur Patrick VANDERSTEEN M-L rappelle le Banquet des Aînés ce Dimanche 9 Avril.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

Arnaud ANSART



Le Maire,

Alain DIEZ



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

### Récapitulatif des délibérations n°17/27

17/19	Procès-verbal
17/20	Budget primitif 2017 – Budget principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016
17/21	Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement n° 1 – Travaux Salle des Fêtes
17/22	Budget primitif 2017 – Budget annexe « Lotissement 49 Rue du Commandant O'Reilly » Reprise des résultats 2015/2016
17/23	Rémunération du personnel enseignant et communal pour les heures de surveillance de la cantine
17/24	Centre aéré 2017 – Rémunération des aides-animateurs
17/25	Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
17/26	Subvention compensatoire – Harmonie Municipale
17/27	Récapitulatif et Tableau des signatures

### Signatures des membres du Conseil Municipal

DEE Alain		CABAREZ Nathalie	
GALIO Philippe		DELANNOY Guy	
WEISS Alain		WISNIEWSKI Patrick	
JACQUART Nathalie		VANLAETHEM Pascale	
DE NOYETTE Philippe		BLAT Jean-Pierre	
VANDERSTEEN M-L Patrick		TRELCAT Philippe	
BOUCHEZ Catherine		WOJCINSKI André	
FOSLIN Brigitte		DEHON Ingrid	
DELFOSSÉ Sabine		LHOIR Nathalie	
LEBRUN Catherine		ROUSSEL Stéphanie	
ANSART Arnaud		GERARD Séverine	
MARTIN Anne-Sophie		MAHMOUDI Morian	
ELLAYA Ludovic		LEQUEUX Jean	
BURNY Estelle			